Toulouse,
Le 24/06/26

Procès-verbal
Comité directeur de la Ligue Occitanie de Rugby

Réunion du mercredi 27 mai 2026 19h00 – en visioconférence

Présents: ASSIE Jérôme, AZPIROZ Alain, BATLLE Bernard, BECKER Geneviève, BERBOUS Annette, CEYSSON Didier, ROVIRA Laurent, BROUSSE Jocelyn, CARDEILHAC Patrick, CARRERE Emmanuelle, CASTANY Joël, CRAYSSAC Annie, CROS Pierre, , CUNG Jean-Louis, GARCIA Cédric, GARROS Stéphane, JEAN-ELIE Sophie, LACOMBE Laurent, LAPIERRE Stéphane, LHOMME Christophe, LLANTA Jean-Louis, MILLES Olivier, MOTTON Stéphanie, POUS Jean, PRATMARTY Serge, REY Alain, RIEU-BEILLAN Alain, RODRIGUEZ Vincent, ROLLAND Pierre, ROSICH David, ROSSIGNOL Ghislaine, SANZ David, DETREZ Pierre-Édouard, LANIES Monique, JEAN MARIE Pierre, DURAND Elodie, PALAUSSE Alain, MARFAING Eric, COMBES Gilles, CASTES Yolène, PARENTI Véronique, ZOCCHETTO Jacques, BOURTOULE Bernard, TARDIEU Jean Claude, CAUHAPE Patrick, PEIRASSO SUZANNE

Excusés : Eric FERNANDEZ, FABRE Daniel, DEDIEU Frédéric, CUMINETTI Julie, DUC SOLE Jean Louis, MAESTRE Jean Christophe, LACAN Myriam, BOURSET Jessica

Assistent : BEZIAT Stéphanie, TOMAS Laura, CIBOT Pierre, JANOTTO Rémi, PLANES Éric

1. Approbation du procès-verbal du 16 février 2026

Stéphane LAPIERRE présente le procès-verbal de la réunion précédente et ouvre le vote de validation.

Alain AZPIROZ indique qu'à la lecture du procès-verbal il constate l'absence d'un point relatif à la demande, formulée lors du précédent comité directeur, de communication du retour de l'enquête sur les brassages des équipes de jeunes et des compétitions jeunes. Il rappelle que Bernard BATLLE, sous la directive du Président, avait indiqué que cet envoi serait effectué. Il précise que ce point ne figure pas au procès-verbal et que rien n'a été reçu à ce jour.

Le Président prend acte de la remarque et indique que le procès-verbal sera modifié pour faire apparaître la demande expresse d'obtention des résultats. Il précise qu'une vérification sera effectuée et que, si les documents n'ont pas été transmis, ils seront joints au présent procès-verbal, le cas échéant enrichis par le travail de bilan et d'échange effectué par la commission Jeunes.

Toulouse,
Le 24/06/26

David ROSICH rejoint la remarque formulée par Alain AZPIROZ et annonce son abstention sur le procès-verbal. Il demande que les comptes rendus soient plus précis, notamment sur les décisions prises en comité directeur, en rappelant que les réunions sont enregistrées.

Le Président rappelle que les membres peuvent signaler en amont les omissions ou erreurs constatées dans les projets de procès-verbaux afin de permettre les corrections avant séance, dès lors que les demandes sont fondées.

Vote : Le procès-verbal du 16 février 2026 est approuvé avec deux abstentions d'Alain AZPIROZ et de David ROSICH.

2. Convocation de l'Assemblée Générale et adoption de l'ordre du jour

Pierre CIBOT présente le projet de convocation de l'Assemblée Générale ordinaire prévue le 13 juin 2026 au siège social à Toulouse. La vérification des pouvoirs doit ouvrir à partir de 8 h 00.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale présenté comprend les points suivants : ouverture de l'Assemblée Générale ; rapport de la commission de vérification des pouvoirs ; désignation des scrutateurs ; adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente du 21 juin 2025 ; rapport moral de la saison écoulée présenté par M. Stéphane Lapierre ; approbation du rapport moral ; présentation et adoption des modifications réglementaires 2026/2027 ; présentation et vote du budget prévisionnel 2026/2027 par M. Pierre CROS; présentation et vote du règlement financier 2026/2027 ; clôture par le Président.

Le Président ajoute que plusieurs temps complémentaires sont prévus autour de l'Assemblée Générale : remise des récompenses du Chalenge « Club lumineux » par Bernard BORTOULE; inauguration de la rampe d'accès et des travaux réalisés au siège de la Ligue ; après-midi consacrée aux femmes présidentes de clubs ou engagées dans la gestion du rugby « Les femmes en première ligne », sous la responsabilité de Jessica BOURSET et avec le partenariat d'Aésio Mutuelle ; réunion dédiée aux présidents de clubs fédéraux et nationaux, animée par Jacques ZOCCHETTO, autour notamment des pyramides de compétitions en présence de Jordan ROUX de la FFR.

Vote : La convocation de l'Assemblée Générale du 13 juin 2026 et son ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

Toulouse,
Le 24/06/26

3. Validation de la commission de vérification des pouvoirs

Pierre CIBOT présente la composition proposée de la commission de vérification des pouvoirs, structurée en six bureaux, chacun comprenant un salarié chargé du logiciel Ovale et un bénévole, ainsi qu'un bureau des litiges (voir pièce jointe annexée).

Le Président propose de valider la présidence de la commission et les bureaux tels que présentés.

Vote : La composition de la commission de vérification des pouvoirs est validée à l'unanimité.

4. Budget prévisionnel 2026/2027 et situation projetée au 30 juin 2026

Pierre CROS remercie les élus responsables de commissions et les salariés ayant participé à l'élaboration du budget. Il indique présenter une lecture globale et macro de la situation, avec réponses aux questions à l'issue de la présentation, accompagné si nécessaire de Laura TOMAS.

Pierre CROS présente d'abord une projection du résultat au 30 juin 2026, établie à partir du pointage au 31 mars 2026 projeté au 30 juin. Il précise qu'il ne s'agit pas de comptes arrêtés. La projection fait apparaître un résultat théorique positif d'environ 140 000 €, après dotations aux clubs et comités départementaux mentionnées à hauteur de 580 000 €. Il indique également qu'indépendamment de ces aides, le résultat théorique brut/net mentionné dans la présentation avoisinerait 779 000 €.

Pierre CROS mentionne la création d'un fonds de solidarité et revient sur le match France–Écosse à Tarbes, organisé dans un contexte jugé délicat. Il indique que les recettes devraient permettre de couvrir les frais de fonctionnement et de dégager un résultat positif évalué autour de 5 000 €.

Pierre CROS rappelle les travaux réalisés ou intégrés dans la projection : rampe d'accès PMR, remplacement du dispositif PMR mécanique, bornes de recharge pour vélos, quatre bornes pour véhicules électriques, vestiaire féminin et remise en état du vestiaire masculin. Les aides et remboursements attendus, notamment de l'ANS et de la Région, sont évoqués.

Pierre CROS présente ensuite le budget prévisionnel 2026/2027 comme un budget équilibré, construit sans augmentation des prélèvements appliqués aux clubs, pour la sixième année consécutive. Les produits et charges sont établis autour de 7 M €.

Toulouse,
Le 24/06/26

Pierre CROS explique les principales variations de charges.

Pierre CROS indique que les aides aux clubs et aux comités départementaux, initialement inscrites à 124 000 € dans l'estimé 2025/2026, seraient portées à environ 430 000 € ou 438 000 € selon les passages de la transcription, la situation prévisionnelle étant meilleure que celle anticipée.

Pierre CROS présente les produits . Il souligne l'importance de l'IREF dans les résultats de la Ligue et indique qu'une nouvelle formation DEJEPS rugby doit être portée par la Ligue, nécessitant le recrutement d'un formateur.

Pierre CROS présente également les produits traditionnels : cotisations licences, mutations, discipline, phases finales, engagements d'équipes, autres produits, ainsi que le secteur marchand composé de la commercialisation des locaux, du LOR Business Club et des partenariats. Il indique que le secteur marchand se développe, notamment via le LOR Business Club.

Pierre CROS présente les charges : masse salariale, charges IRF, indemnités de formation, fonctionnement, compétitionS sportives, DSI avec renouvellement progressif du parc informatique, secteur marchand, structures et bâtiments. Il précise que le bâtiment du siège social de Toulouse nécessite des travaux réguliers et qu'un embellissement de l'étage devra être envisagé lors d'un prochain exercice.

5. Règlement financier 2026/2027

Pierre CROS présente les modifications principales du règlement financier. Il évoque la création d'un fonds de solidarité, financé par un prélèvement de 2 % sur les dotations faites aux clubs et aux comités départementaux. Ce fonds doit compenser des frais exceptionnels de déplacement supportés par les clubs lorsque des rencontres ne peuvent être jouées en raison de circonstances telles que terrain impraticable, intempéries ou situation imprévisible, alors que les équipes se sont déjà déplacées.

Le Président complète en indiquant que la réglementation actuelle prévoyait une indemnisation limitée, jugée insuffisante dans certains cas, notamment lorsque des clubs avaient déjà engagé des frais de transport. Le fonds doit permettre de rembourser au réel, sur présentation de factures, certains coûts exceptionnels. L'ordre de grandeur du fonds est indiqué autour de 10 000 €.

Pierre CROS présente une autre modification : le CQP passe de 1 650 € à 1 800 €. Il indique également que les représentants fédéraux seront désormais défrayés selon le même processus que les arbitres et ne seront plus rétribués directement par le club recevant à l'issue du match. Après

Toulouse,
Le 24/06/26

réflexion avec le prestataire, la charge administrative doit être assumée par la Ligue, sans coût supplémentaire annoncé.

David ROSICH intervient sur la question des tenues vestimentaires des salariés représentant la Ligue lors de manifestations, estimant que les tenues achetées par la Ligue devraient être portées dans les situations de représentation.

Le Président répond qu'il n'autorise pas les commentaires sur la tenue vestimentaire de salariés ou d'élus dès lors que la décence est respectée. Il estime que l'important est la qualité de la représentation, la compétence, la posture et le travail réalisé. Il indique que ce sujet n'a pas sa place dans le débat financier.

Jessica BOURSET ajoute que le rugby doit conserver un regard inclusif et qu'il n'est pas souhaitable d'imposer une tenue uniforme au-delà de ce qui est nécessaire.

Alain AZPIROZ félicite le trésorier pour le budget mais souligne qu'un budget d'environ 7 M€ représente une ampleur importante pour une association et nécessite de la prudence. Il interroge sur le montant des produits de l'IREF, en particulier la nouvelle formation DEJEPS. Le Président et Pierre CROS précisent que le tarif de 1 800 € concerne le CQP et non le DEJEPS. Le DEJEPS représente un coût de formation d'environ 10 000 € par stagiaire, financé par les dispositifs de formation. La Ligue a obtenu la possibilité de porter un DEJEPS rugby sur Narbonne, complémentaire des CREPS de Montpellier et Toulouse, avec une capacité estimée entre 15 et 20 stagiaires et environ 40 demandes déjà reçues. La formation devrait générer à la fois des produits supplémentaires et des charges liées au recrutement de ressources qualifiées.

Vote : Le budget prévisionnel 2026/2027 et le règlement financier 2026/2027 sont soumis conjointement au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.

6. Sélections régionales Mondon-Dantin

Le Président indique que le règlement des compétitions relatif aux sélections départementales n'est pas abouti. Les articles généraux sont avancés, mais les modalités de constitution des poules et d'organisation restent à travailler, notamment avec les Comités Départementaux. Il propose donc de surseoir à l'examen de ce document et de le traiter lors d'un comité directeur dédié après consultation des Comités Départementaux.

Vote : Le règlement relatif aux sélections départementales est reporté.

Toulouse,
Le 24/06/26

7. Réforme des compétitions seniors masculines

Laurent ROVIRA présente la réforme des compétitions régionales seniors masculins, appelée à voir le jour à partir de la saison 2027/2028. Il remercie la commission des épreuves seniors, réunie fin avril, ainsi que les référents départementaux. Il indique que le projet a été voté à l'unanimité par la commission en présence des référents départementaux.

Laurent ROVIRA expose les constats ayant conduit à la réforme : poules hétérogènes, écarts de niveau parfois importants notamment en régionale 2, manque de lisibilité de l'organisation, attentes exprimées par les clubs en faveur de poules à 10, d'un calendrier harmonisé, d'une meilleure projection sportive et d'un renforcement de l'équité.

Laurent ROVIRA présente les objectifs qui sont de clarifier la pyramide des compétitions régionales, harmoniser les formats, favoriser la progression des clubs, renforcer l'équité sportive et mieux préparer les clubs ambitieux à l'accession en Fédérale 3.

Laurent ROVIRA présente l'architecture proposée avec la création d'un quatrième niveau régional ; une Régionale 1 Accession composée de 30 clubs ; une Promotion Régionale 1 composée de 40 clubs ; une Régionale 2 composée de 50 clubs ; une Régionale 3 regroupant le restant des équipes, avec une cible évoquée autour de 70 clubs. Cette organisation doit réduire les écarts de niveau, stabiliser les clubs dans des compositions plus cohérentes et créer un véritable sas vers la Fédérale 3.

Alain AZPIROZ regrette que le comité directeur découvre ce projet quelques jours avant l'Assemblée Générale, alors qu'il estime le sujet structurant pour la Ligue et qu'une information plus précoce aurait été souhaitable.

Le Président répond que le travail a été conduit dans le cadre de la commission des compétitions, avec les référents départementaux et des rencontres avec des présidents de clubs. Il indique que le projet n'était pas abouti au mois de février, qu'il l'est depuis le 15 avril, et qu'il sera transmis aux clubs dans les délais nécessaires avant l'Assemblée Générale si le comité directeur l'approuve.

Laurent ROVIRA ajoute que la Fédération Française de Rugby a été consultée. Il indique que le format à quatre niveaux est permis dans le cadre de l'article 31 des règlements généraux et qu'il a été validé lors d'un bureau stratégique fédéral, afin d'éviter un refus tardif comme celui rencontré l'année précédente.

David ROSICH rejoint la remarque d'Alain AZPIROZ et indique que les membres du comité directeur auraient souhaité être consultés. Il considère que quatre comités directeurs annuels rendent

difficile la remontée des informations des clubs. Il annonce son abstention au motif d'un manque de consultation.

Le Président rappelle que les référents départementaux ont été associés et que les commissions sont ouvertes aux membres souhaitant participer aux travaux.

Vote : Le projet de réforme des compétitions seniors masculines est adopté avec trois abstentions recensées, David Rosich, Alain REY et Alain AZPIROZ.

8. Règlements féminins

Laurent LACOMBE présente les règlements féminins en l'absence de Jessica BOURSET, une obligation professionnelle. Il indique que deux règlements sont proposés, comme l'année précédente.

Laurent LACOMBE présente le règlement du rugby à X régional, cadettes et seniors. Les phases de brassage ayant été bien perçues par les clubs, elles sont maintenues, avec un niveau A et un niveau B, également identifiables comme Excellence et Promotion. À la demande des clubs, aucun changement de fond n'est proposé pour la saison à venir.

Laurent LACOMBE présente la Fédérale 2 féminine. Il indique que la demande des clubs était de conserver une compétition de niveau B sans que le niveau A ne rejoigne ensuite ce niveau, afin d'éviter des écarts de scores sur la fin de saison. La proposition prévoit donc que le niveau A se dirige vers les championnats de France ou vers une finale Excellence, tandis que le niveau B / Promotion se poursuit de la fin des brassages jusqu'au mois de juin avec une finale dédiée. Il rappelle que le niveau U18 à XV Accession demeure géré par la FFR et n'est pas rétrocédé aux ligues.

Vote : Le projet de règlement féminin est adopté à l'unanimité.

9. Règlement jeunes U16 / U19

Bernard BATLLE présente les évolutions envisagées pour les compétitions jeunes 2026/2027, préparées avec la direction technique de la Ligue et la commission Jeunes. Il expose plusieurs constats : le plan de succession vers les équipes seniors n'est pas toujours assuré, et les joueurs juniors troisième année ne disposent pas toujours du niveau requis à leur montée en seniors ; par ailleurs, la FFR a créé un championnat de France R1 pour les moins de 16 ans et les moins de 19 ans.

Bernard BATLLE explique que jusqu'à présent deux qualifiés par catégorie représentaient l'Occitanie en championnat de France et pouvaient se voir proposer une montée en National. À l'avenir, selon

Toulouse,
Le 24/06/26

les évolutions fédérales, il faudra atteindre les demi-finales du championnat de France pour pouvoir prétendre à la montée en Nationale. La Ligue souhaite donc renforcer le niveau de sa R1 jeunes.

Bernard BATLLE indique que la réforme a été présentée à la commission Jeunes et lors de cinq réunions territoriales, auprès des référents jeunes, entraîneurs, encadrants et présidents de clubs. Un questionnaire Google Forms a également été adressé aux présidents de clubs. Cette réforme a reçu un avis globalement favorable.

Bernard BATLLE présente le format avec une inscription volontaire des clubs en R1, R2 ou R3 ; objectif de 48 clubs en R1 cadets et juniors ensemble ; possibilité pour la commission Jeunes et la direction technique d'ajuster les inscriptions selon les résultats passés, la structure et la capacité des clubs ; organisation en 8 poules de 6 avec optimisation géographique et association des U16 et U19 ; à l'issue du brassage, les trois premiers de chaque poule rejoignent un championnat Excellence R1 et les trois derniers un championnat R1.

David ROSICH remercie pour le travail mené et estime que l'écoute des clubs peut permettre de réduire certains frais de déplacement. Il interroge ensuite la possibilité d'utiliser les week-ends de repli, aussi bien pour les jeunes que pour les seniors, afin d'éviter des péréquations pénalisantes lorsque des matchs n'ont pas pu se jouer.

Laurent ROVIRA répond que pour les compétitions seniors une journée de repli supplémentaire a été ajoutée pour la saison à venir.

Le Président indique avoir saisi la FFR, dans un contexte de crise climatique, afin de remplacer certaines notions de repos par des dates de repli. Il précise que cette demande a été refusée par le secteur médical fédéral. Il rappelle aussi les contraintes liées à la date de début de saison et à la date de transmission des qualifiés aux championnats de France.

Bernard BATLLE ajoute qu'en accord avec les Comités Départementaux, une date réservée aux sélections pourrait être utilisée comme date de repli par un club ayant trois joueurs sélectionnés au maximum, afin de limiter les reports et les péréquations.

Le Président informe que les finales régionales seniors de la saison suivante seront regroupées sur deux sites, Castres pour une partie et Béziers pour l'autre. L'objectif est de valoriser ces journées et d'alterner, une année sur deux, des finales sur différents terrains et des finales regroupées dans des stades plus identifiés. Le fonds de solidarité pourra accompagner certains coûts supplémentaires de déplacement lorsque cela sera nécessaire.

Toulouse,
Le 24/06/26

Vote : Le projet de règlement jeunes U16/U19 est adopté à l'unanimité.

10. Captation vidéo des rencontres et dispositif VEO

Le Président fait part des modifications réglementaires relatives au projet de captation vidéo des rencontres et le dispositif VEO. Il rappelle le contexte de violences, d'incivilités et de dossiers disciplinaires dans lesquels la vidéo est de plus en plus utilisée par les clubs, les commissions de la Ligue et la FFR.

Le Président indique que la Ligue envisage de rendre obligatoire l'utilisation de la vidéo et le dépôt des images sur une plateforme accessible aux personnes habilitées. La société VEO équipe environ 95 % des clubs fédéraux et jusqu'à 75 % des clubs régionaux.

Le Président précise que le déploiement débuterait par les U19, catégorie identifiée comme la plus sensible au regard des statistiques de violences et d'incivilités. Pour accompagner la mesure, la Ligue entend négocier avec le fournisseur l'ouverture maximale des plages d'utilisation, le prix, une éventuelle subvention régionale et un mécanisme de prélèvement mensuel bonifié, comparable dans l'esprit à ce qui existe pour les représentants fédéraux ou les arbitres.

Le Président définit les finalités qui sont la prévention des violences et incivilités, la sécurisation des compétitions, la facilitation du traitement disciplinaire, l'amélioration du suivi pédagogique et éducatif des rencontres. Les personnes concernées sont les joueurs, les bancs de touche, les officiels de match et les personnes présentes dans l'espace sportif. Les destinataires habilités comprennent notamment le service juridique de la Ligue, les commissions régaliennes et le secrétaire général de la Ligue. Une durée de conservation des vidéos doit être fixée.

Le Président présente un protocole gradué de sanctions en cas d'absence de dépôt : première absence, avertissement ; deuxième absence, amende financière mentionnée à 350 €; troisième absence, amende et retrait de deux points au classement ; quatrième absence, amende et disqualification du championnat concerné. La force majeure devra être prise en compte, par exemple en cas de vol ou dégradation de la caméra.

Stéphane LAPIERRE ajoute que la FFR soutient la démarche et suit l'initiative avec intérêt. Des adaptations juridiques sont envisagées, notamment à terme sur le texte lié à la signature de licence et au droit à l'image. Il indique également que des discussions existent entre la FFR et VEO afin d'obtenir des prix plus compétitifs.

Toulouse,
Le 24/06/26

David ROSICH approuve le principe mais propose, plutôt que certaines sanctions financières, d'imposer un délégué à la sécurité à la charge du club fautif. Il souligne que les caméras captent surtout le terrain, alors que des incidents peuvent intervenir en dehors du terrain, notamment avec des parents chez les jeunes.

Le Président reconnaît la pertinence de la remarque mais indique que, pour une base juridique de sanctions, les leviers les plus simples restent l'amende et les points. Il note néanmoins l'idée du délégué de sécurité.

Stéphane LAPIERRE précise qu'un délégué de sécurité coûte moins cher que l'amende envisagée et que la Ligue recommande de placer la caméra face à la tribune, avec enregistrement du son, afin de maximiser la captation. Il rappelle que les délégués de sécurité peuvent être désignés selon les risques identifiés, mais que ce dispositif ne peut couvrir qu'un nombre limité de terrains.

Vote : Le principe du dispositif de captation vidéo, avec phase pilote ou priorité U19 en 2026/2027, est adopté à l'unanimité.

11. Propositions d'aides aux clubs

Le Président indique que les propositions d'aides aux clubs sont désormais formatées. L'aide aux clubs excentrés est précisée : après échange avec les présidents de départements, environ 35 clubs totalement éloignés des circuits traditionnels seraient accompagnés.

Le Président indique que le dernier point en suspens concerne l'aide liée au label Club Engagé / Label Occitan Rugby, pour une enveloppe d'environ 100 000 €.

12. Point RH

Pierre CIBOT présente les indicateurs RH. La Ligue compte actuellement 62 salariés. Sur les CTC, la Fédération attribue 30 postes à la Ligue ; l'effectif est stable, avec un recrutement en cours.

32 administratifs, dont 28 CDI, un CDD senior et trois contrats d'apprentissage.

Pierre CIBOT indique que les indicateurs d'absentéisme se sont nettement améliorés. Sur le mois d'avril, l'activité est revenue à un niveau normal et la moyenne annuelle est inférieure à celle de la saison précédente. Un découpage des arrêts de moins de trois jours et de plus de quinze jours est présenté pour la période de mars à fin mai.

Toulouse,
Le 24/06/26

Pierre CIBOT présente les mouvements RH, les décès de Laure et Jean ; l'échec d'une période d'essai pour le remplacement du logisticien durant le congé paternité et congé parental de Florian VOLQUIN, avec retour annoncé au 1er septembre ; arrivée d'Inès THOMAS en stage long RSE, avec perspective de pérennisation en contrat d'apprentissage en septembre 2026 ; arrivée de Lucas MARIONNEAU en CDD de remplacement logistique jusqu'à mi-juillet ; arrivée de Antonin TENES MONTERO sur le secteur des compétitions, plus particulièrement les compétitions féminines et le rugby à 7, avec remerciements au CD31 pour la réduction de son délai de préavis.

Pierre CIBOT annonce le lancement des travaux avec Éric PLANES et la FFR pour le recrutement d'un CTC sur le secteur Armagnac, ainsi que l'étude du recrutement d'un formateur IREF en CDD pour surcroît d'activité lié au DEJEPS rugby. Si l'activité se confirme en 2027/2028, ce poste pourrait évoluer vers un CDI.

David ROSICH demande si le poste d'Anthonin TENES MONTERO sur le site de Toulouse signifie un basculement de l'organisation de Tarbes vers Toulouse et interroge sur le maintien de l'antenne de Tarbes dans le pôle compétitions.

Le Président répond que les antennes locales de Tarbes, Perpignan et Narbonne ne sont pas remises en cause. Il précise que les personnes installées à Tarbes poursuivent leur mission, mais que certaines tâches seront transférées ou concentrées à Toulouse afin de les libérer de charges annexes, il en sera de même pour certaines tâches Dominique URIBE à Perpignan.

13. Partenariats

Le Président exprime sa déception concernant la situation économique du partenaire Petit Béret, en redressement judiciaire, ce qui conduit à abandonner la notion de parrainage associée à ce partenaire. Il indique que des alternatives sont recherchées sur le segment des produits sans alcool et qu'un nouveau nom devra être trouvé pour le championnat concerné.

Le Président mentionne plusieurs partenariats ou démarches positives : accord avec Optic 2000 sur deux ligues ; accord avec Escates / Hydromatch permettant d'intervenir gratuitement dans les communes pour réduire la consommation d'eau dans les douches, avec accompagnement de la Ligue et des clubs à chaque installation.

Toulouse,
Le 24/06/26

14. Point ANS

Didier CEYSSON présente le point ANS. Il indique que la Ligue a obtenu la même enveloppe que l'année précédente, alors qu'une baisse était crainte. La base accordée est de 178 700 €, répartie entre 115 000 € pour les clubs et 63 700 € pour les comités départementaux.

Didier CEYSSON précise que les clubs et comités départementaux ont déposé leurs propositions sur la plateforme dédiée. La commission régionale s'est réunie le 4 mai. La Ligue a transmis à la commission fédérale une demande de 180 550 €. Les résultats reçus la veille indiquent une enveloppe fédérale proposée de 182 050 €, soit environ 1 500 € de plus que la demande transmise.

Didier CEYSSON indique que la commission régionale doit se réunir le lundi suivant afin de renvoyer la proposition définitive avant le mardi. Il est envisagé d'accepter l'enveloppe proposée par la FFR.

Le Président remercie Didier CEYSSON ainsi que les bénévoles et salariés ayant contribué au travail de l'ANS. Il souligne que la baisse du nombre de demandes peut mécaniquement augmenter la valeur des dossiers retenus.

15. Label Occitan Rugby

Le Président présente le Label Occitan Rugby. Il rappelle que la FFR a créé le label Club Engagé, fondé sur un questionnaire de 47 questions porté par les CTC sur la période mars-juin. Ce label national a déjà permis d'établir un classement et de déterminer des accompagnements financiers pour certains clubs.

Le Président rappelle que la Ligue a poursuivi sa propre démarche RSE, engagée précédemment, avec une logique de labellisation. La Ligue a travaillé avec les CTC, la direction technique, l'IREF et les services pour établir un label adapté aux particularités du territoire, en évitant des critères trop discriminants pour les clubs.

Le Président explique que le dispositif combine le cahier des charges fédéral et les exigences liées à la démarche AFNOR / ISO 26000. Les CTC remplissent d'abord le questionnaire fédéral avec les clubs, puis évaluent la partie occitane avec une logique de preuve, notamment au moyen de photos prises et stockées dans une bibliothèque dédiée. L'évaluation aboutit à un score sur environ 700 points et à une classification par boucliers, de un à quatre boucliers.

Toulouse,
Le 24/06/26

Le Président indique que cette classification permettra d'attribuer le budget dédié à l'opération. Il précise que les partenaires sont sensibles à la démarche et qu'un accompagnement financier peut en résulter.

Le Président évoque également le défi Mozaïc Crédit Agricole d'une valeur d'environ 40 000 €, permettant d'attribuer des équipements aux clubs selon des critères renouvelés : croissance ou stabilité des écoles de rugby, progression des catégories jeunes, croissance générale du club, taux de féminisation et taux d'encadrement des équipes.

Le Président présente enfin les blocs d'accompagnement : le transport, le développement de l'arbitrage, la formation avec réduction annoncée de 50 € sur certains coûts et d'accompagnement matériel ou financier lié au Label Occitan Rugby.

16. Arrêt de la procédure RF M.Mirepoix

Pierre CIBOT rappelle le dossier datant de 2024 concernant une finale de championnat de France réserve opposant Maubourguet à Saint-Flour sur les installations de Graulhet. Didier MIREPOIX, représentant fédéral, y avait été agressé physiquement par deux spectateurs clairement identifiés comme relevant du club de Maubourguet. Le représentant fédéral avait obtenu deux jours d'ITT et avait déposé plainte. La Ligue s'était constituée partie civile en soutien à l'officiel de match.

Pierre CIBOT indique qu'un premier avis de classement à victime a été reçu du procureur, au motif que les personnes mises en cause avaient suivi des stages de citoyenneté et qu'il n'y aurait pas de poursuites pénales. Le comité directeur s'était précédemment positionné pour solliciter un recours auprès du procureur. Le procureur a confirmé sa décision de classement.

Pierre CIBOT explique les options théoriques restantes : aller plus loin avec une constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction ou engager une action civile devant le tribunal judiciaire pour obtenir réparation. Il indique toutefois qu'il y a peu de chances d'obtenir gain de cause au vu de la décision du procureur.

Le Président précise que le point est présenté pour information, qu'une consultation écrite avait été réalisée et que la Ligue a soutenu Didier Mirepoix lorsque cela était nécessaire. La poursuite de la procédure est interrompue par la Ligue.

Toulouse,
Le 24/06/26

17. Point Finales occitanes

Le Président dresse un bilan des finales des championnats en Occitanie. Il exprime une satisfaction forte quant à l'état d'esprit observé sur le terrain, la qualité technique des matchs, l'engagement, le respect de l'adversaire, le respect des règles et la qualité de l'arbitrage.

Le Président relève toutefois des difficultés et incidents hors terrain, notamment des dégradations ou comportements problématiques ayant pu créer des tensions avec certaines communes.

Le Président indique que les finales promotion R1, R2, R3, promotion R2, R3 et autres finales ont généré environ 45 000 € de recettes cumulées, avec une fréquentation convenable.

18. Questions diverses et clôture

Le Président demande si des points doivent être évoqués rapidement au titre des questions diverses. Aucune question diverse n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants pour la tenue du comité directeur, remercie Pierre CIBOT et les équipes pour la préparation.

Le Président	Le Secrétaire général	Le Trésorier général
Joël Castany	Stéphane Lapierre	Pierre Cros